

I. Le rétablissement de la République

a) La naissance du GPRF, fruit de la Résistance

Le 3 juin 1944, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) succède au Comité français de libération nationale, initialement sous la houlette de la Résistance extérieure. Jusqu'à la création de la IV^e République en 1946, le GPRF administre le pays, marquant le renouveau démocratique notamment par la tenue d'élections. Pour la première fois en 1945, femmes et militaires participent au vote pour choisir l'Assemblée constituante.

b) La mise en œuvre des idées du CNR dans la nouvelle République

Les directives du Conseil national de la Résistance (CNR), articulées autour d'un plan immédiat pour la Résistance à la Libération et de propositions pour la refondation républicaine, sont adoptées. Parmi les réalisations majeures figurent la création de la Sécurité sociale et des allocations familiales, ainsi que la nationalisation d'entreprises, y compris celles qui avaient collaboré avec l'occupant, comme Renault.

c) Les réalisations et défis de la IV^e République

Face à des villes ravagées, comme Gien, détruite à 75%, et la nécessité de loger rapidement la population, de grands ensembles sont construits, certains par des architectes renommés tels qu'Auguste Perret au Havre. L'industrie, avec un accent sur le secteur lourd, connaît une relance. Toutefois, les aspirations à l'indépendance des colonies posent un défi majeur à la IV^e République, éclipsant partiellement ses succès et affectant sa réputation.

VOCABULAIRE

Assemblée constituante : assemblée qui a pour mission d'établir une constitution politique.

Démocratie : forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple.

Nationalisation : action de rendre l'État propriétaire d'une entreprise.

République : forme de gouvernement dans lequel le chef de l'État - le Président - n'est pas le seul à détenir le pouvoir qui n'est pas héréditaire.